



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

Préfecture

Rouen, le

19 SEP. 2012

Direction de la coordination et de la
performance de l'Etat

Mission Politiques Prioritaires de l'Etat

Affaire suivie par **Nathalie BOULAY**

Secrétariat de la CDAC

Tél. 02.32.76.51.61

Fax 02.32.76.54.60

Mél. nathalie.boulay@seine-maritime.gouv.fr

LE PREFET
de la Région Haute-Normandie,
Préfet de la Seine-Maritime

La commission départementale d'aménagement commercial de Seine-Maritime réunie le 10 septembre 2012, sous la présidence de Mme Suzanne PARROT SCHADECK, Secrétaire Générale Adjointe de la Préfecture de la Seine-Maritime, représentant M. le Préfet, a examiné **le dossier n° 2012-13 concernant la création d'un magasin généraliste alimentaire Intermarché, pour une surface totale de vente de 2 960 m² à Montivilliers (76290) - 68, Avenue du Président Wilson.**

VU :

- Le code de commerce ;
- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment son article 102 ;
- La loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain ;
- Le décret n° 2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial ;
- L'arrêté préfectoral n° 11-109 du 7 novembre 2011 donnant délégation à Madame Suzanne PARROT SCHADECK, Secrétaire Générale Adjointe de la Préfecture de Seine-Maritime ;
- L'arrêté préfectoral du 30 mai 2011 instituant la commission départementale d'aménagement commercial de Seine-Maritime et désignant les personnalités qualifiées, modifié par l'arrêté préfectoral du 14 février 2012 ;

- La demande, enregistrée le 6 août 2012, présentée par la Société L'Immobilière Européenne des Mousquetaires, agissant en qualité de future propriétaire du terrain et visant à la création d'un magasin généraliste alimentaire Intermarché, pour une surface totale de vente de 2 960 m² à Montivilliers (76290) - 68, Avenue du Président Wilson.

- L'arrêté préfectoral du 8 août 2012, annexé au procès-verbal et précisant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial du 10 septembre 2012 pour l'examen de la demande susvisée ;

- Le rapport d'instruction présenté par la direction départementale des Territoires et de la Mer ;

Après qu'en aient délibéré les membres de la commission, assistés de :

- Monsieur Vincent DARGIROLLE, rapporteur de la direction départementale des Territoires et de la Mer ;

CONSIDERANT

- que le projet envisage le déplacement et l'agrandissement d'un magasin Intermarché dans la même rue de la commune de Montivilliers, pôle de services et de commerces, l'ancien site étant devenu trop restreint pour proposer une offre jugée suffisante pour les habitants,
- en complétant l'offre existante, le projet pourrait permettre de mieux répondre aux attentes des consommateurs du secteur, évitant ainsi l'évasion commerciale vers des magasins plus lointains,
- l'impact sur le flux de circulation généré sera relativement limité au regard de la fréquentation enregistrée sur la voie de desserte,
- que des mesures seront prises en faveur de la gestion des eaux pluviales et du développement durable,
- que le projet respecte les exigences de l'article 34 de la loi SRU en matière de stationnement,
-

DECIDE d'accorder l'autorisation sollicitée à l'unanimité (6 oui sur 6 votants)

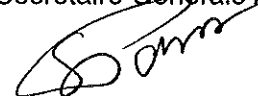
Ont voté favorablement :

- M. Daniel PETIT, maire de Montivilliers,
- M. Michel GARCIA, représentant le maire de Gonfreville l'Orcher,
- M. Luc LEMONNIER, représentant le maire du Havre,
- M. Emile CANU, représentant le Président du Conseil Général,
- M. Jean-Louis ROUSSELIN, représentant le Président du Syndicat Mixte d'élaboration et de gestion du SCOT Le Havre-Pointe de Caux-Estuaire,
- Mme Evelyne FOREST, personnalité qualifiée en matière d'aménagement du territoire,

En conséquence, la Société L'Immobilière Européenne des Mousquetaires, dont le siège social est situé 24, rue Auguste Chabrières à Paris (75015), est autorisée à créer un magasin généraliste alimentaire Intermarché, pour une surface totale de vente de 2 960 m² à Montivilliers (76290) - 68, Avenue du Président Wilson.

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale Adjointe



Suzanne PARROT SCHADECK